

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/096/4.4

Feuillet n° 108

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert de Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 22 juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Edmond Claude DELPY, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir Frédéric GAUTHIER, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Maud Manière, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE.

OBJET : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt : « Jeunes engagés de la ruralité II »

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que l'Agence du Service Civique vient d'étendre son soutien à 52 départements ruraux et lance pour cela l'appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité II ».

AR PREFECTURE

024-200041150-20210629-DE2021096-DE
Regu le 07/07/2021

Les modalités synthétiques sont indiquées ci-dessous :

- Cet AMI vise à favoriser le développement de l'accueil de volontaires engagés en Service Civique en zones rurales au sein de collectivités territoriales et établissements rattachés.
- Les communautés de communes et communautés d'agglomération incluant des territoires ruraux dans les départements concernés (dont la Dordogne fait partie) pourront candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité II » jusqu'au 13 juillet 2021.
- Les projets de déploiement du Service Civique seront soutenus par l'attribution d'une subvention de l'État aux communautés de communes. Les structures bénéficieront de l'accompagnement des référents territoriaux du Service Civique pendant le déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt et, au même titre que tous les organismes agréés, pendant la durée des agréments. Si le territoire est retenu, la subvention sera versée à l'EPCI à des fins de construction du projet et le mettre en œuvre. L'objectif principal est d'accompagner le développement jusqu'à l'étape du dépôt d'une demande d'agrément de Service Civique auprès des services déconcentrés de l'État et l'accueil d'un nombre significatif de volontaires d'ici la fin de l'année 2021.
- L'instruction des dossiers de candidature est assurée par les référents du Service civique.
Il est précisé que les perspectives de développement de projets d'accueil de jeunes en Service Civique peuvent porter sur **l'ensemble des thématiques d'intérêt général définies dans l'article L120-1 du Code du service national**.
L'Agence du Service Civique a au surplus identifié **des thématiques prioritaires** susceptibles de répondre aux enjeux et besoins sociaux ou sociétaux révélés ou accrus par la crise que traverse notre pays. Il s'agit notamment de :
 - la solidarité intergénérationnelle ;
 - la transition écologique et le développement durable ;
 - l'accompagnement scolaire, la continuité pédagogique, l'accompagnement des jeunes décrocheurs ou mineurs ;
 - l'égalité femmes/hommes ;
 - l'inclusion des personnes en situation de handicap, peu ou pas qualifiées, sans emploi ou confrontées à de graves problèmes de logement, des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les territoires ruraux, des étrangers primo-arrivants dont des réfugiés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

↓ **DÉCIDE :**

- **de faire acte de candidature** à l'appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité II » lancé par l'Agence du Service Civique,
- **de demander la participation au financement** du poste dédié de chargé de développement/coordination du service civique sur le territoire,
- **de déposer une demande** d'agrément de Service Civique,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu.

le 01/07/2021

Le Président
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE
024-200041150-20210629-DE2021096-DE
Reçu le 07/07/2021

